

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

---

<b>Date de la convocation :</b> 07/04/2026	L'an deux mille vingt-six et le quatorze avril à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Lacrouzette, convoqué régulièrement, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Astrid SEGUIER, Maire.
<b>Membres en exercice :</b> 19 <b>Présents :</b> 15 <b>Votants :</b> 16	<b>Présents :</b> Romain ASSEMAT, Alexis BENOIT, Roméo CARAYON, Céline CHERRIER, Nathalie DO CARMO, Nathalie GASTOU, Frédéric GONCALVES, Marie-Hélène GONTARD, Sylvie MAFFRE, Germain MALPEAU, Sophie MASSOT, Maryse OULES, Jérémy PALAYSI, Gilles SABLAYROLLES, Astrid SEGUIER
Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0	<b>Représentés :</b> Françoise BOURGUES par Sylvie MAFFRE <b>Absents ou excusés :</b> Régis ARMENGAUD, Adrien BURATTO, Isabelle PLANCHAND
<b>Secrétaire de séance :</b>	Céline CHERRIER

---

DE\_2026\_037

### **Objet : Désignation des délégués du Réseau des Ecoles Rurales (RER) du Sidobre et Vent d'Autan**

Mme Le Maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Lacrouzette au sein du RER du Sidobre et Vent d'Autan.

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté préfectoral portant création du Réseau des Ecoles Rurales du Sidobre (RER du Sidobre),  
VU l'article des statuts du RER du Sidobre indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,  
CONSIDERANT qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du Réseau des Ecoles Rurales du Sidobre,  
CONSIDERANT que le conseil municipal doit procéder à l'élection de ses représentants, décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués.

Monsieur Jérémy Palaysi est candidat en qualité de représentant titulaire. Mme Céline Cherrier est candidate en qualité de représentante suppléante.

Premier tour de scrutin  
Le vote à main levée a donné les résultats ci-après,  
M. Jérémy Palaysi : 16 voix (seize)  
Mme Céline Cherrier : 16 voix (seize)

**M. Jérémy Palaysi et Mme Céline Cherrier, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués.**

Fait et délibéré à Lacrouzette le 14 avril 2026,

La Secrétaire de séance,



Céline CHERRIER

Le Maire,



Astrid SEGUIER  
(am)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond Raynal IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr>.

DE\_2026\_037

Date de publication 24/04/2026  
Date de transmission en préfecture 24/04/2026